

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n°189/2025
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 4 : passer les avenants aux contrats de travail du personnel contractuel de la Communauté des Communes dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée, à compter du 1er avril 2025, avec :

- Madame Laëtitia CORNELIER,
- Madame Adélaïde TURPAIN.

Fait à Jonzac

Le **31 MARS 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex